

CHSCT départemental de la Marne du 5 juin 2014 - synthèse



1/ Compte – rendu du lycée Roosevelt du 13 janvier 2013.

Rappel, les compte-rendus de visite sont anonymés et transmis de façon synthétique au chef d'établissement.

- 2 objectifs : réforme STI2D / réforme langues vivantes - Bac

8 personnes et 2 groupes d'entretien. Très bon accueil de la part du chef d'établissement. Un regret : le manque de temps pour entendre tous les personnels qui le souhaitaient,

La démarche d'entretien : Il est difficile de brider l'expression des personnes auditionnées. Malgré tout ces entretiens ne sont pas une cellule d'écoute.

Rappel : l'objectif des visites ordinaires vise à construire un plan de prévention des risques professionnels.

Préconisations du CHSCT 51, avis, points de vigilance :

- Réforme STI2D : Le ministère a construit un plan de prévention spécifique à ces enseignants, l'académie et le département s'inscriront pleinement dans ce plan (voir compte-rendu précédent <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article871>)
- Réforme Langues Vivantes / Bac : des points de vigilance seront émis sur l'organisation de l'évaluation continue de l'oral, l'accompagnement des enseignants en matière de mutualisation de ressources et d'outils et de formation.

2/ANALYSE DES REGISTRES Santé et Sécurité au travail

Les membres du CHSCT ont étudié les différentes remarques inscrites sur les registres. Environ 50% des registres sont remontés à la DSDEN. C'est un premier pas. Certains points soulevés ont été traités ou sont déjà suivis.

Les membres du CHSCT ont pointé un certain nombre de situations à suivre, ou vérifier qu'il y a eu solution. Des contacts seront pris par l'institution.

Nous notons également que les personnels sont en forte demande d'information sur « la visite médicale du travail » et d'information sur la médecine du travail.

L'UNSA Education avait produit un compte-rendu sur le sujet en 2013 :

> <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article723> et <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article871>

3 / QUESTIONS DIVERSES -Suivi de situations abordées :

Collège SCHUMAN / Maternelle GALILEE REIMS / CIO de REIMS

La Directrice Académique rappelle que les courriers qui lui sont destinés doivent suivre la voie hiérarchique.



Conseil de l'Unsa Education: La saisine du CHSCT pour des problèmes particuliers se fait directement en consignand les éléments dans le registre santé et sécurité au travail, auprès de l'assistant de prévention ou/et auprès d'un des membres du CHSCT dont les coordonnées sont affichées dans tous les établissements et listées sur les registres en question. Dès que vous avez rempli votre fiche, faites une photocopie et adressez-

nous cette copie pour le suivi syndical.

La publication « j'agis avec le registre SST » est toujours disponible

En téléchargement ici > http://www.se-uns.org/UserFiles/File/publications/divers/2012/sante/sante_geC.pdf

Vos délégués UNSA Education au CHSCT de la Marne

Aline Geeraerts, enseignante 06 14 25 31 19 51@unsa-education.org ou 51@se-uns.org (sms ou mail de préférence)

Nacima Farès, gestionnaire au collège de Vertus

Catherine Monjou, proviseure adjointe au lycée Clémenceau de Reims

Jeanne Titus-Carmel, enseignante directrice de l'école élémentaire Turenne de Reims